

# ALICE PLATEFORME PROVISOIRE DE RENCONTRE ET DE REPOS



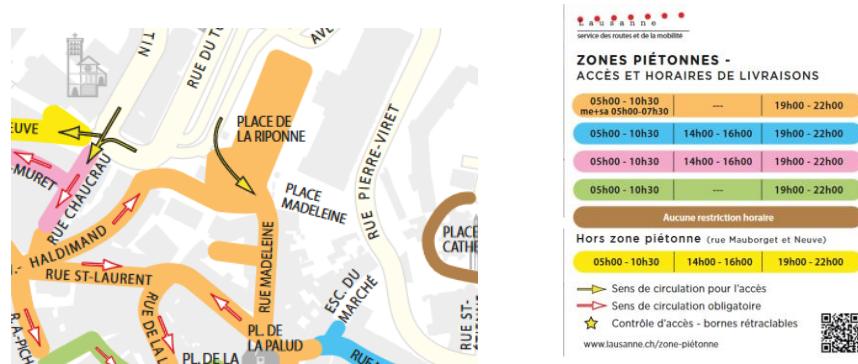
Plateforme construite par les étudiants de l'EPFL en mai 2025

**Cet espace multifonctionnel peut également servir de scène à vos évènements !**

La plateforme est pensée pour accueillir des personnes ou groupes désireux de faire vivre l'espace.

## Fiche technique :

- structure en bois brut
- desk circulaire de 7,5m de circonférence (pas adapté PMR)
- plateforme pour le repos et gradins (triangle incliné 12x14x7m)
- tableau électrique à disposition avec 100A et 400V, en 32A ou 16A
- accès véhicule pour livraison



## Comment réserver le lieu ?

1. Dès que possible, constituer le dossier de « Demande d'autorisation et annonce de manifestation sur le territoire de la commune de Lausanne » et le déposer auprès du Service de l'économie (<https://www.lausanne.ch/prestations/economie/organiser-manifestation-espace-public.html>) en stipulant que c'est pour la plateforme ALICE.

- La réception de votre dossier de demande par le Service de l'économie lui permettra d'analyser votre demande et, si nécessaire, d'organiser une séance avec vous sur place avec les services de la Ville concernés
- La demande est à déposer le plus tôt possible pour que les mesures nécessaires puissent être prises, compte tenu de l'ampleur de la manifestation prévue. Vu le nombre de manifestations qui ont lieu à Lausanne chaque année, un certain délai de traitement peut s'avérer nécessaire.
- Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le Service de l'économie par courriel à l'adresse [economie@lausanne.ch](mailto:economie@lausanne.ch).

2. Apporter un soin particulier à la description du contenu de votre manifestation et de ses besoins (électricité, matériels).

3. Attention à contracter une RC pour tous les évènements.

Concernant la communication sur la plateforme, les évènements seront publiés sur la page internet Riponne/Tunnel <https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/riponne-tunnel.html>, sur les onglets « aménagements provisoires Riponne ».

Un plan sera à disposition des porteurs de projets pour le développement de leur évènement.

## Rôle de la Ville de Lausanne

- La Ville met à disposition les aménagements temporaires sur la place de la Riponne en l'état, l'électricité et la location de l'espace sont à la charge du demandeur ;
- Toute modification apportée à la structure fera office d'une demande écrite et devra être validée par la ville et effectuée par le demandeur et à sa charge ;
- Les remises en état nécessaires après la manifestation sont sous la responsabilité du demandeur et à sa charge ;
- Le demandeur doit assumer entièrement l'organisation et le financement de l'événement, le rôle de la ville est celui de facilitateur.

Pour tous renseignements complémentaires sur la plateforme Alice :  
[sandrine.balli@lausanne.ch](mailto:sandrine.balli@lausanne.ch) 021/315 66 98